

FICHE TECHNIQUE	
Dispositif	LES LOGEMENTS TEMPORAIRES Faciliter le logement pour favoriser l'emploi
Procédure D'inscription	https://www.actionlogement.fr/les-residences-temporaires
Durée Maxi d'hébergement	- De quelques jours à 2 ans ;
Type de logement	 des logements entièrement meublés et équipés (chambre, studio, appartement) pouvant allier des services hôteliers, des logements pour jeunes travailleurs,
	 des logements pour jeunes travallieurs, des résidences étudiantes, des logements temporaires en cas de difficultés.
Pour qui	 Ce service est accessible pour tous les salariés en situation d'emploi, pour y accéder ou pour s'y maintenir dans le cadre d'un 1^{er} emploi, d'une formation, d'une mutation professionnelle, d'une mission ponctuelle, d'un apprentissage, d'une alternance, d'une décohabitation
Services proposés	 Le service d'accompagnement social Le service d'accompagnement social est un service dédié aux salariés du secteur privé (plus de 10 salariés) confrontés à des difficultés personnelles et/ou professionnelles imprévisibles qui génèrent un déséquilibre financier et/ou viennent fragiliser le maintien dans leur logement ou empêchent l'accès à un logement. Service gratuit et confidentiel.
Faire une demande en direct	Cliquer sur le bouton ci-après.

DCIE – Logement : Isabelle Charton : 06 07 28 12 42